

## À quoi ressemble le succès de la modernisation du cadre de réglementation des semences?

Les secteurs des semences et de l'agriculture élargie ont l'occasion de réviser le cadre réglementaire actuel qui régit des aspects de l'enregistrement des variétés, de la production des semences et de la gestion de la qualité des semences, grâce au [Plan prospectif de réglementation](#) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Annoncé en 2018, lancé en 2021 et maintenant prolongé jusqu'en 2025, le processus de [Modernisation du Règlement sur les semences](#) (MRS) vise à rassembler divers acteurs de la chaîne de valeur afin d'aider à façonner un système pour l'avenir.

Le personnel de l'ACIA a fait part de son intention de prolonger le processus de MRS jusqu'en 2026, soit une année de plus que l'échéance prévue de 2025. **Semences Canada n'est pas en faveur d'une extension de la fenêtre de consultation et de la poursuite actuelle des conversations.**

Le processus de la MRS offre l'occasion de réimaginer le *Règlement sur les semences* dans le contexte d'un paysage semencier canadien moderne et en constante évolution. Bien qu'il nous ait bien servi dans le passé, le *Règlement sur les semences* a été rédigé à l'origine, et les programmes ont été mis en place, pour un système remarquablement différent de ce qu'il est aujourd'hui. De plus, il existe aujourd'hui de nouveaux investisseurs, de nouvelles technologies, de nouvelles relations commerciales et de nouvelles organisations qui défendent les intérêts du secteur.

À l'avenir, le processus de MRS doit se concentrer sur les questions susceptibles d'avoir un impact important sur l'ensemble du secteur agricole, telles que les cadres d'enregistrement des variétés et les besoins en matière d'assurance qualité des semences canadiennes. Il existe de nombreux détails techniques qui n'intéressent que les personnes travaillant dans le secteur des semences. Ces détails devraient être confiés à un groupe consultatif indépendant pour être résolus de manière continue, sans être liés au calendrier de consultation de la MRS. L'incorporation des différentes sections du règlement qui sont plus susceptibles d'être modifiées au niveau opérationnel par référence au processus de la MRS nous permettra de garantir que nous pourrions apporter ces modifications une fois que la fenêtre sera fermée. Le fait de veiller à ce que nos règlements soient adaptés aux besoins d'un secteur en constante évolution ne doit pas se limiter à une fenêtre unique de cinq ans.

## **Rôles et responsabilités du gouvernement et du secteur dans la réglementation des semences**

Dans un système moderne de semences, les rôles et les responsabilités des parties prenantes sont clairement définis et acceptés par le secteur. Les modifications de ces rôles et responsabilités dans

le cadre réglementaire des semences sont discutées et les décisions sont prises sur la base d'un consensus.

### **Semences Canada**

Semences Canada est une organisation sans but lucratif qui représente l'ensemble du secteur canadien des semences, y compris les producteurs, les analystes, les obtenteurs, les distributeurs, les transformateurs, les détaillants, les fournisseurs de services et d'autres parties prenantes de la chaîne de valeur des semences. Elle défend les besoins du secteur des semences dans les domaines de l'innovation en matière d'obtention, du commerce, de la propriété intellectuelle, de la durabilité ainsi que de la politique et de la législation relatives aux semences. Semences Canada offre également des services tels que l'accréditation des ESA, le Système canadien de reconnaissance de l'identité de la ségrégation (SCRS), les audits de durabilité et la certification biologique, en tant qu'organisme de vérification de la conformité s'appuyant sur les normes établies par les régulateurs officiels, y compris l'ACIA.

Dans un système de semences moderne, Semences Canada continuerait à représenter le secteur des semences pour tous les besoins énumérés ci-dessus. Semences Canada servirait de fournisseur alternatif de services dans les domaines de la réglementation des semences, y compris l'accréditation des ESA. Semences Canada ne serait pas responsable des services de certification des semences ou de l'établissement de normes dans le cadre de la réglementation des semences. Ses membres seraient représentés au sein de l'organisme consultatif indépendant chargé de prodiguer des conseils sur les politiques, la législation et d'autres questions liées aux semences.

### **Association canadienne des producteurs de semences (ACPS)**

L'ACPS est une organisation à but non lucratif qui représente les producteurs de semences canadiens. Ses membres sont ceux qui paient une cotisation pour faire certifier leur récolte de semences dans le cadre du système canadien de semences sélectionnées. Son conseil d'administration est composé de représentants des producteurs de semences proposés par les associations provinciales de producteurs de semences. Le *Règlement sur les semences* confère à l'ACPS le pouvoir d'établir des normes de pureté variétale et de délivrer des certificats de récolte.

Dans un système moderne de semences, l'ACPS servirait de prestataire de services alternatifs dans les domaines de la réglementation des semences, y compris la certification des cultures de semences. La certification des cultures de semences étant un élément important du système canadien des semences et permettant les exportations internationales, il est important que cette fonction soit maintenue. L'ACPS peut continuer à fournir des services de certification des cultures de semences, mais ceux-ci doivent être fondés sur des normes élaborées par un organisme indépendant représentant la diversité du secteur des semences, y compris les membres de l'ACPS, et fixées par l'ACIA. L'ACPS ne serait pas responsable de la certification des lots de semences, qui est effectuée par l'application par la première partie, d'une étiquette de semence autorisée par les ESA et soumise à des audits périodiques sous l'autorité de l'ACIA.

### **Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)**

L'ACIA est chargée de l'administration et de l'application de la *Loi sur les semences du Canada* et du *Règlement sur les semences*, ainsi que de l'accréditation des laboratoires, des analystes et des classificateurs, de l'octroi de licences aux opérateurs et aux échantillonneurs et de l'enregistrement des conditionneurs agréés, des installations de stockage en vrac et des importateurs autorisés, de même que de la vérification du respect des règlements afin de préserver l'intégrité du secteur des semences. L'ACIA collabore également avec les parties prenantes pour élaborer une politique conforme à la réglementation et à l'évolution des besoins du secteur, effectue des évaluations des risques et joue un rôle dans la sensibilisation du public à la réglementation, aux normes et aux pratiques exemplaires.

Bien que l'industrie doive jouer un rôle dans l'élaboration des normes, des pratiques exemplaires et des politiques, l'ACIA devrait avoir l'autorité ultime dans ce domaine. L'ACIA fournit des normes, les fournisseurs de services proposent des programmes basés sur ces normes et l'ACIA vérifie la conformité de ces programmes aux normes établies.

### **Organisme Independent de normalisation (ISSB)**

La voie la plus claire vers la modernisation et la pérennisation de l'espace réglementaire canadien en matière de semences dans le cadre du processus de MRS est la mise en place d'un organisme consultatif sectoriel inclusif pour conseiller l'ACIA sur les politiques relatives aux semences et pour proposer des normes d'approbation et de mise en œuvre. L'étude comparative internationale

récemment publiée, commandée par l'ACIA, soutient la position selon laquelle les organismes sectoriels inclusifs sont la marque d'un système de semences efficace.

La manière la plus efficace de mener à bien le processus de MRS consiste à incorporer par référence les éléments du règlement qui sont les plus susceptibles de nécessiter des modifications au cours des cinq prochaines années, tels que les annexes, et à établir l'ISSB pour examiner la nécessité de mises à jour dans ces domaines, examiner et recommander des normes et donner des conseils sur les conséquences à long terme des politiques. Cela permettrait d'axer la consultation à grande échelle non plus sur les détails opérationnels, mais sur les processus à grande échelle, tels que l'enregistrement des variétés, qui nécessiteront une contribution importante de la part d'un large éventail de parties prenantes.

Composé de représentants de l'ensemble de la chaîne de valeur des semences, l'ISSB veillera à ce que ceux qui ont contribué au secteur des semences puissent s'exprimer sur les questions relatives à leurs activités. Le secteur des semences a considérablement évolué depuis l'adoption de la *Loi sur les semences du Canada* et du *Règlement sur les semences*. La modification de l'équilibre de l'emprise sur les politiques et les processus reflète l'évolution du secteur et favorise un paysage commercial dynamique et progressif en ce qui concerne les semences.

#### Qu'est-ce que l'ISSB?

L'ISSB est un organisme consultatif composé de membres de l'industrie issus de l'ensemble du secteur des cultures, y compris des utilisateurs de semences et de produits semenciers. L'ISSB conseille l'ACIA en matière de politiques et de réglementation et établit des normes dans le cadre de la réglementation sur les semences. L'ISSB ne dépend pas d'une association industrielle unique, mais représente plutôt la diversité de ceux qui opèrent dans le secteur des semences.

#### Qui peut siéger à l'ISSB?

Tout membre individuel du secteur des cultures ayant un intérêt à faire progresser le secteur canadien des semences.

#### À qui l'ISSB rend-il des comptes?

L'ISSB relève directement de l'ACIA, mais rend des comptes à l'industrie des cultures.

### Pourquoi avons-nous besoin d'un nouvel organisme pour remplir cette fonction?

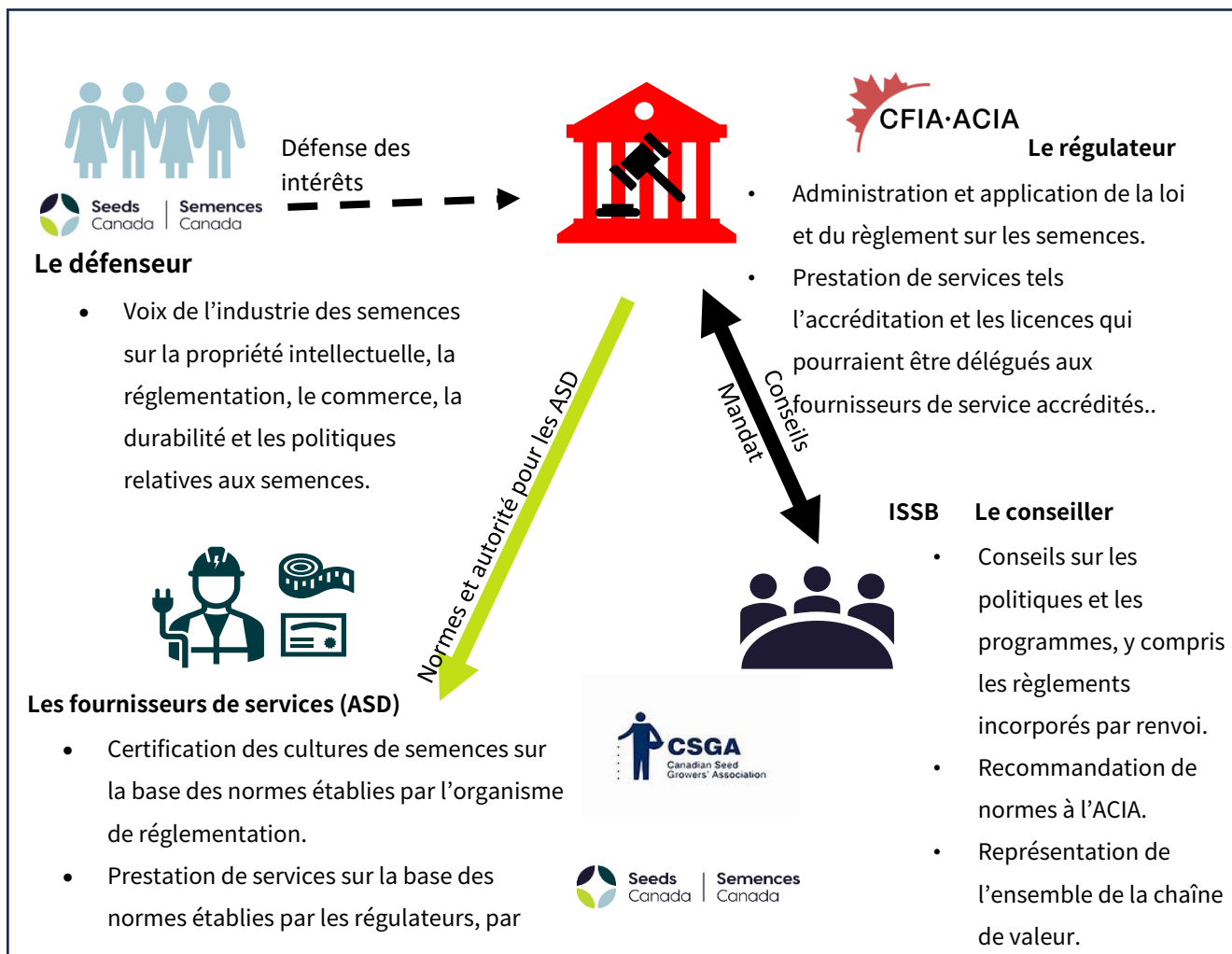
Il n'existe actuellement aucun organisme sectoriel global chargé de fournir des conseils et des orientations sur le processus de réglementation des semences. Les organismes en place ont des limites de gouvernance qui permettent la représentation de seulement certaines parties investies. L'ISSB aura une structure de fonctionnement allégée et sera coordonnée par l'ACIA. Sa création n'entraînera pas de chevauchement important ni de charge administrative excessive.

### De quels types de question l'ISSB traitera-t-il?

L'ISSB sera responsable d'examiner et de mettre à jour les normes réglementaires en matière de semences et donnera des conseils sur les politiques et la réglementation en matière de semences, y compris les parties de la réglementation qui sont incorporées par référence et qui font l'objet de mises à jour périodiques, ainsi que de toute modification des responsabilités déléguées à l'extérieur. En tant que participants actifs dans le secteur des semences, les membres de l'ISSB seront en mesure d'influer positivement sur la politique et la législation grâce à leur expérience concrète du secteur. Cela contribuera à favoriser un environnement d'amélioration continue dans l'espace réglementaire des semences.

### Comment sera géré l'ISSB?

L'ISSB sera administré de la même manière que le Comité consultatif sur la protection des obtentions végétales, de l'ACIA. L'ACIA fournira un soutien administratif à l'organisme. Les sujets de discussion porteront à la fois sur des questions identifiées pour examen par l'ACIA et sur des questions proposées par l'industrie en fonction de ses besoins.



**Figure 1 :** Schéma des rôles et responsabilités dans un système moderne de semences

### Résumé des prochaines étapes recommandées dans la MRS

- Mettre en place l'ISSB (organisme consultatif indépendant du secteur pour la législation sur les semences), dont le mandat s'étendra au-delà de la fenêtre de consultation de la MRS.
- Confirmer les rôles et les responsabilités des fournisseurs de services alternatifs dans le cadre réglementaire.
- Incorporer par référence les réglementations appropriées, en mettant l'ISSB responsable d'examiner et de recommander des modifications à l'ACIA.

- Axer le reste de la consultation sur la MRS, sur les questions clés qui intéressent largement le secteur, notamment l'enregistrement des variétés et les exigences en matière d'assurance de la qualité des cultures nationales.